L'ABEILLE.

Journal d'Ici, de Chez Nous, de la Première et de la Troisième Heure.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L. REYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 MARS 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 12 Février 1838.

"Résolu que le vœu de l'Etat de la Louisiane approuve les mesures adoptées par l'honorable Président de l'Etat-gouverneur A. B. Roman, et qu'il assurera ceux qui quittent sa place, le pouvoir que la République lui a confié.

"Résolu que le président de l'Etat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 3 Février 1838.

"Résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, par un zèle patriotique et intégrable pour le service public, par l'exactitude des lois à la nouvelle Législature, et dans les grandes et importantes nouveautés qu'il a fait, il a montré l'impartialité et un grand zèle pour ses vues intérêts de l'Etat, et qu'il se conte avec une entière approbation de cette Chambre pour sa capacité officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'extrait de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me. Municipalité.
J. R. BERTRAND.

Communqué.

L. U. Gaiennie sera soutenu à la prochaine élection pour la place de Maire par les votans indépendans des

TROIS MUNICIPALITÉS.

☞ Mr. CHARLES GENOIS sera soutenu à la prochaine élection de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, par un grand

GRAND NOMBRE DE VOTANS
DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Mr. L'Editeur,

Veuillez annoncer au nom d'un grand nombre de citoyens propriétaires de la Troisième Municipalité, qu'ils feront tous leurs efforts pour faire le Col. Cas. Cuvellier, recorder de notre Municipalité.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. EDUARD MONTEGUT n'est plus candidat à la place de maire.

RAPPORT SUR LA BANQUE DU GAZ.

Nous publions aujourd'hui, le rapport du comité chargé d'examiner la situation de cette Institution. En nous dispensant de faire pour le moment quelques commentaires sur les abus qu'y sont mentionnés, nous recommandrons pas moins une lecture attentive de cet important document, à tous ceux qui tiennent à la prospérité et à l'honneur du pays.

Ce Rapport n'est pas un article de journal pour que les partisans des abus et des banques nous disent qu'on est guidé par une opposition systématique; c'est le fait par des représentans de l'Etat, qui ont pris serment de dire toute la vérité, et rien que la vérité.

Ici que l'on ne pense pas que l'opposition que nous faisons s'adresse au système des banques; nous avons au plus d'une fois, et nous ne cesserons de proclamer hautement que nous étions en faveur de semblables institutions; qu'elles sont nécessaires à avantage pour le pays; mais que nous les voulons nerveuses dirigées par des hommes indépendans, faisant part égale à TOUS; mais non par une fraction qui n'a travaillé que pour elle, en foulant aux pieds tout principe d'équité, ou, nous sommes opposé à ce système d'abus outrageans sous lequel gémit le peuple depuis des années! Oui, nous sommes opposé à ces exécrables monopoles, et démontrons-nous jusqu'à ce que la fortune et notre avenir, que l'on veut nous nous ravir, nous n'en contribuons pas moins à mettre un grand jour et à faire connaître au peuple tous ceux qui ont contribué à la ruine du commerce et du pays.

Nous terminerons là nos remarques, car en réfléchissant sur la situation dans laquelle se trouve cette institution, l'expression fait défaut à notre pensée, et notre main reste paralysée.

Citoyens! lisez ce document, et dites si vous pensez que notre opposition est systématique.

BANQUE DE CITÉ,
Nelle. Orléans, le 12 Mars 1838.

M. J. Bayon, Editeur de l'Abeille,

Monsieur—Vous être par la présent notifié, de discontinuer l'envoi de l'Abeille, à la banque de Cité, et en date de ce jour: la dite Institution ne voulant plus être désormais, abonnée soit à la gazette, ou aux ex-

Votre obéissant,
R. J. PALFREY,
Caissier.

Entrevant de la banque de Cité l'avis de cessation de son abonnement, nous n'avons éprouvé qu'un grand chagrin; c'est d'avoir eu cette mesure si tardive. Nous regrettons néanmoins qu'elle ait eu pour unique conclusion, au moment où nous nous disposions à donner à notre feuille un nouveau genre d'intérêt, par l'insertion de quelques extraits choisis parmiles nombreux documens relatifs aux banques; et puisque l'est réunie par les soins assidus du comité chargé par la législature d'un si important travail. Ce qui ne manquera pas d'en être le motif de cette noble Institution, c'est qu'en continuant son abonnement à l'Abeille, elle s'exposerait à ne point connaître ce qui se passe dans cette ville, dont ses actionnaires, sans doute, ne peuvent manquer de nous savoir gré.

Quant à nous, nous avons en mains soit il est vrai, des preuves bien fortes contre les abus que nous nous sommes chargés de combattre; et l'on serait mieux sans doute, si nous étions ignorés du public; mais, fidèles à nos principes, et désirant entrer en cela dans l'esprit de la loi, qui nous a balancé nous pas à mettre au grand jour les renseignemens si formidables, et à répondre ainsi à la confiance que continue à nous accorder une nombreuse clientèle.

ACCIDENT DE BATEAU A VAPEUR.

Nous apprenons par le steamer PEARL RIVER, arrivé hier de St. Louis, qu'aujourd'hui rencontré le Liverpool à Montgomery, il l'avait remorqué jusqu'à terre. Le Liverpool avait eu un bouilloire crevée. 14 personnes avaient été échaudées par l'eau, et leur mort précipitée dans le fleuve. Le Liverpool rapporte que le Steamer Pearl s'était jeté sur un chicot, avait immédiatement coulé.

La perte de deux bateaux à vapeur annoncée en même temps, est faite pour effrayer le public, et pour faire réfléchir aux dangers toujours renaissans d'une grande navigation qui offrirait des avantages inappréciables si les lois y étaient convenablement en vigueur citoyens. On a peine à concevoir l'inertie du Congrès à ce égard et à ranger en dehors tire des conclusions bien défavorables au caractère national. Comment en effet qualifier l'insouciance que l'on met à réformer les abus desquels résultent journellement de tels affreux malheurs? Que penser de législateurs qui ferment les yeux sur les mêmes des insignes du deuil et de la douleur, et qui se refusent à passer une loi pénétrante? — Ou plutôt des malheurs de ce genre, prévoyans, personne n'en doute, de l'ignorance, de l'impéritie, du bruit vouloir des autorités; et pourtant, nulle mesure, nulle sévérité des réglements sévères, ne viennent rassurer le public. Est-ce donc ainsi que la dignité des délégués du peuple se dort faire connaître et le Congrès n'est-il pas responsable de toutes douleurs, de toutes les pertes qu'endure à cet égard la population américaine! Les lois fédérales y opposent à un grand nombre d'Etat business le même de succès; mais, nous croyons, nous, que l'inspection de machines et des chaudières appartiendrait au gouvernement, et que personne n'y pourrait contester ce droit d'examen, et même d'embargo sur ceux de ces bâtimens qui séjournent dans nos eaux, et qui donnent lieu à quelque crainte fondée. Il est temps enfin de mettre un terme à ces milliers de victimes, de sauver la population ouvrière, en remédiant à des abus qui font frémir l'humanité.

N. B. A peine avons-nous terminé ces réflexions, nous apprenons encore la perte totale du steamer MEL O'CONNEL, à quelques milles au-dessous de Houston. Le O'Connell était parti de la Nouvelle-Orléans ces jours derniers pour Memphis.

SENAT DE LA LOUISIANE.
Présidence de M. Johnson.

Séance du 12 mars 1838.

M. Wiens au nom du comité général, chargé de l'Institution des Banques, présente un article supplémentaire au rapport soumis samedi dernier par M. Dunn, lequel article avait été omis dans le dit rapport. Impression en est ordonnée.

M. Garcia au nom du comité réuni des deux Chambres, chargé d'examiner l'état des affaires des Banques du Gaz et de l'Atchafalaya, présente un rapport de minorité du dit comité le rapport suivant:

AU SENAT ET A LA CHAMBRE
des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale.

Le Comité réuni des deux Chambres, chargé de l'examen des affaires de la Banque du Gaz, et de la Banque d'Atchafalaya, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Dans un moment où l'intérêt de pays réclamait impérieusement de la Législature une réforme dans les abus des sociétés anonymes de la Cité, il semble inconcevable que des hommes ignorés du public, mais, fidèles à nos principes, et désirant entrer en cela dans l'esprit de la loi, aient pu se balancer sans pas à mettre au grand jour les renseignemens si formidables, et à répondre ainsi à la confiance que continue à nous accorder une nombreuse clientèle.

ACCIDENT DE BATEAU A VAPEUR.

Nous apprenons par le steamer PEARL RIVER, arrivé hier de St. Louis, qu'aujourd'hui rencontré le Liverpool à Montgomery, il l'avait remorqué jusqu'à terre. Le Liverpool avait eu un bouilloire crevée. 14 personnes avaient été échaudées par l'eau, et leur mort précipitée dans le fleuve. Le Liverpool rapporte que le Steamer Pearl s'était jeté sur un chicot, avait immédiatement coulé.

La perte de deux bateaux à vapeur annoncée en même temps, est faite pour effrayer le public, et pour faire réfléchir aux dangers toujours renaissans d'une grande navigation qui offrirait des avantages inappréciables si les lois y étaient convenablement en vigueur citoyens. On a peine à concevoir l'inertie du Congrès à ce égard et à ranger en dehors tire des conclusions bien défavorables au caractère national. Comment en effet qualifier l'insouciance que l'on met à réformer les abus desquels résultent journellement de tels affreux malheurs? Que penser de législateurs qui ferment les yeux sur les mêmes des insignes du deuil et de la douleur, et qui se refusent à passer une loi pénétrante? — Ou plutôt des malheurs de ce genre, prévoyans, personne n'en doute, de l'ignorance, de l'impéritie, du bruit vouloir des autorités; et pourtant, nulle mesure, nulle sévérité des réglements sévères, ne viennent rassurer le public. Est-ce donc ainsi que la dignité des délégués du peuple se dort faire connaître et le Congrès n'est-il pas responsable de toutes douleurs, de toutes les pertes qu'endure à cet égard la population américaine! Les lois fédérales y opposent à un grand nombre d'Etat business le même de succès; mais, nous croyons, nous, que l'inspection de machines et des chaudières appartiendrait au gouvernement, et que personne n'y pourrait contester ce droit d'examen, et même d'embargo sur ceux de ces bâtimens qui séjournent dans nos eaux, et qui donnent lieu à quelque crainte fondée. Il est temps enfin de mettre un terme à ces milliers de victimes, de sauver la population ouvrière, en remédiant à des abus qui font frémir l'humanité.

N. B. A peine avons-nous terminé ces réflexions, nous apprenons encore la perte totale du steamer MEL O'CONNEL, à quelques milles au-dessous de Houston. Le O'Connell était parti de la Nouvelle-Orléans ces jours derniers pour Memphis.

SENAT DE LA LOUISIANE.
Présidence de M. Johnson.

Séance du 12 mars 1838.

M. Wiens au nom du comité général, chargé de l'Institution des Banques, présente un article supplémentaire au rapport soumis samedi dernier par M. Dunn, lequel article avait été omis dans le dit rapport. Impression en est ordonnée.

M. Garcia au nom du comité réuni des deux Chambres, chargé d'examiner l'état des affaires des Banques du Gaz et de l'Atchafalaya, présente un rapport de minorité du dit comité le rapport suivant:

AU SENAT ET A LA CHAMBRE
des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale.

Le Comité réuni des deux Chambres, chargé de l'examen des affaires de la Banque du Gaz, et de la Banque d'Atchafalaya, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Dans un moment où l'intérêt de pays réclamait impérieusement de la Législature une réforme dans les abus des sociétés anonymes de la Cité, il semble inconcevable que des hommes ignorés du public, mais, fidèles à nos principes, et désirant entrer en cela dans l'esprit de la loi, aient pu se balancer sans pas à mettre au grand jour les renseignemens si formidables, et à répondre ainsi à la confiance que continue à nous accorder une nombreuse clientèle.